

Relevé d'avis du CEVU

	CEVU du 14/06/2012
Auteur : - Anne Malgouyat	Destinataires : - Direction Générale des Services Copies : - Patrice Brun - Linda Lawrance - Jean-Paul Jourdan

1/ Désignation des personnalités extérieures du CEVU

Le CEVU élit M. KLEIN comme intuitu personae.

2/ Adoption du PV du CEVU du 3 mai 2012

Le CEVU adopte le procès-verbal du CEVU du 3 mai 2012.

3/ Lettre de cadrage des MCC 2012

Le CEVU approuve la lettre de cadrage MCC pour la rentrée 2012/2013.

Elle est amendée dans le sens d'une application rigoureuse de l'arrêté du 1^{er} août 2011. Ainsi :

- deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour chaque semestre, à l'exception des licences professionnelles et des masters qui ont prévu la mise en place d'une session unique car ils n'entrent pas dans le champ d'application de l'arrêté.
- l'évaluation transversale ou interdisciplinaire de plusieurs UE par une seule et même épreuve terminale est préconisée
- la compensation entre semestres se fait à l'intérieur de la même année universitaire : pour passer en année supérieure, il faut avoir validé les 2 semestres de l'année, par capitalisation ou compensation.

4/ Lettre de cadrage « Actions de formation personnelle » 2012

Le CEVU approuve la lettre de cadrage « Actions de formation personnelle » pour la rentrée 2012/2013.

Elle comporte deux nouveautés :

- l'ouverture des AFP aux stagiaires du DAEU
- la délivrance systématique d'une attestation de réussite.

5/ Mise en œuvre du régime spécial

Le CEVU approuve les modifications envisagées dans la mise en œuvre du régime spécial à la rentrée 2012 :

- le délai de demande de régime spécial passe de 3 semaines à un mois
- les étudiants en FAD relèvent automatiquement du régime spécial
- les formations CLES/CLUB et du fait de la mutualisation des enseignements, l'option 2 de l'UE Langues ainsi que les AFP, sont ajoutées à la liste des formations exclues de ce dispositif.

6/ Projet de mise en place de la Commission de l'Orientation, des stages et de l'insertion professionnelle (COSIP)

La COSIP est un espace de concertation et d'aide à la décision **dont l'objectif est d'assurer la concertation entre toutes les parties prenantes** (UFR, partenaires institutionnels, professionnels, étudiants) et de rendre le processus de décision plus participatif, plus efficace et plus rapide sur les différents dossiers OSIP (ex : stages, règlement des stages Bordeaux 3, déploiement de l'UE PPE, organisation de l'information des étudiants, mise en place du dispositif PEC (portefeuille d'expériences et de compétences), mise en place de référentiels de formation etc.)

Le CEVU approuve les modalités suivantes de mise en place de la COSIP :

- Composition :
 - 3 référents PPE par UFR ;
 - 1 responsable du bureau licence par UFR/RA pôle études ;
 - responsable du POSIP + 2 membres de l'équipe (en fonction des sujets abordés) ;
 - 1 étudiant élu par organisation représentée au CEVU ;
 - 3 membres du CEVU ;
 - 2 professionnels ;
 - 1 référent scolarité centrale
 - Vice président ou chargé de mission délégué au POSIP

En l'absence du titulaire, celui-ci peut se faire remplacer par un suppléant de son choix appartenant au même collège.

- La Commission se réunit de manière bimestrielle, le jeudi matin.

7/ Présentation des tarifs secteur Études : certifications, DU, DEFLE, Formation continue, FAD

Le CEVU approuve les tarifs présentés, notamment :

- CLES :
 - Suppression de la gratuité de la première certification
 - Pas de dégressivité des tarifs
- Droits facultatifs :
 - Sport : passage de 15 à 18 €
 - Culture : passage de 5 à 10 €
 - Mise en place d'un forfait sport/culture à 25 €
- DU : les tarifs restent inchangés
- C2I et C2I2e : simplification des tarifs et suppression de la gratuité de la première certification

Sur la FAD, le CEVU approuve les conclusions du nouveau modèle économique présenté par M. Labarre.

8/ Calendrier des inscriptions administratives ; point d'information sur le calendrier universitaire

Le CEVU prend acte de ce que le calendrier universitaire 2012/2013, adopté par le CA du 24/02/2012 ne peut être remis en cause.

Le calendrier des inscriptions administratives 2012/2013 est approuvé.

9/ Convention de partenariat avec la Cinémathèque de Toulouse

Le CEVU adopte la convention de partenariat entre l'Université et la Cinémathèque de Toulouse.

10/ Bilan de l'UE PPE

Le CEVU prend connaissance du bilan de la mise en place de l'UE PPE à la rentrée 2011.

Il préconise la mise en place d'un cadrage général de cette UE, compte-tenu des disparités entre UFR.

11/ Formations de l'IUT : création d'une option « Gestion urbaine » au sein du Département Carrières sociales en remplacement du parcours « Gestion du développement et de l'action humanitaire »

Le CEVU adopte le changement d'intitulé du parcours.

12/ Agenda étudiant 2012/2013

À la rentrée 2012, le livret étudiant de l'Université sera supprimé et remplacé par un agenda étudiant délivré par les universités du PRES. La charte graphique sera celle des universités de Bordeaux et l'agenda précisera des dates clés, des informations liées aux événements et manifestations de l'université.

Il en sera édité 39 500 au total sur Bordeaux, 9000 sur Bordeaux 3.